

# Trajectoires de réduction des émissions de CO2 dans le CRM: Nouvelle trajectoire 5

Le 6 avril 2023

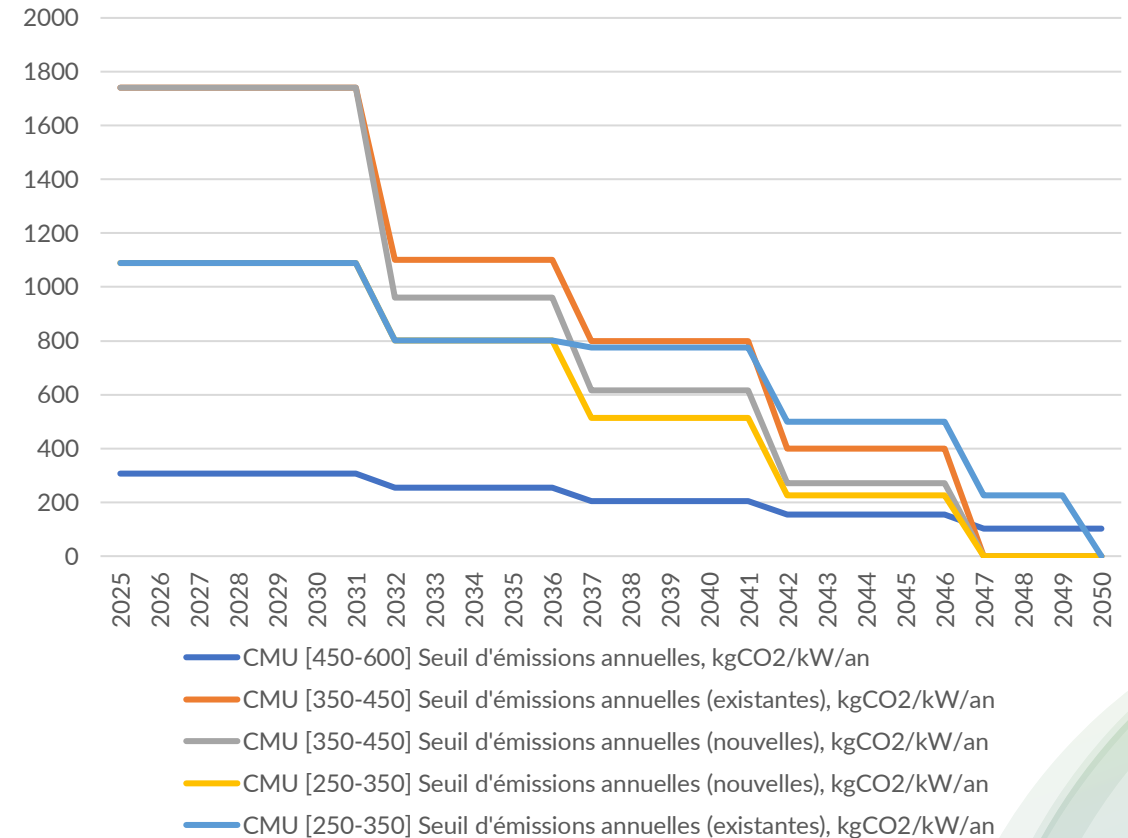


Présentation de la  
nouvelle trajectoire 5

# Proposition de nouvelle trajectoire 5

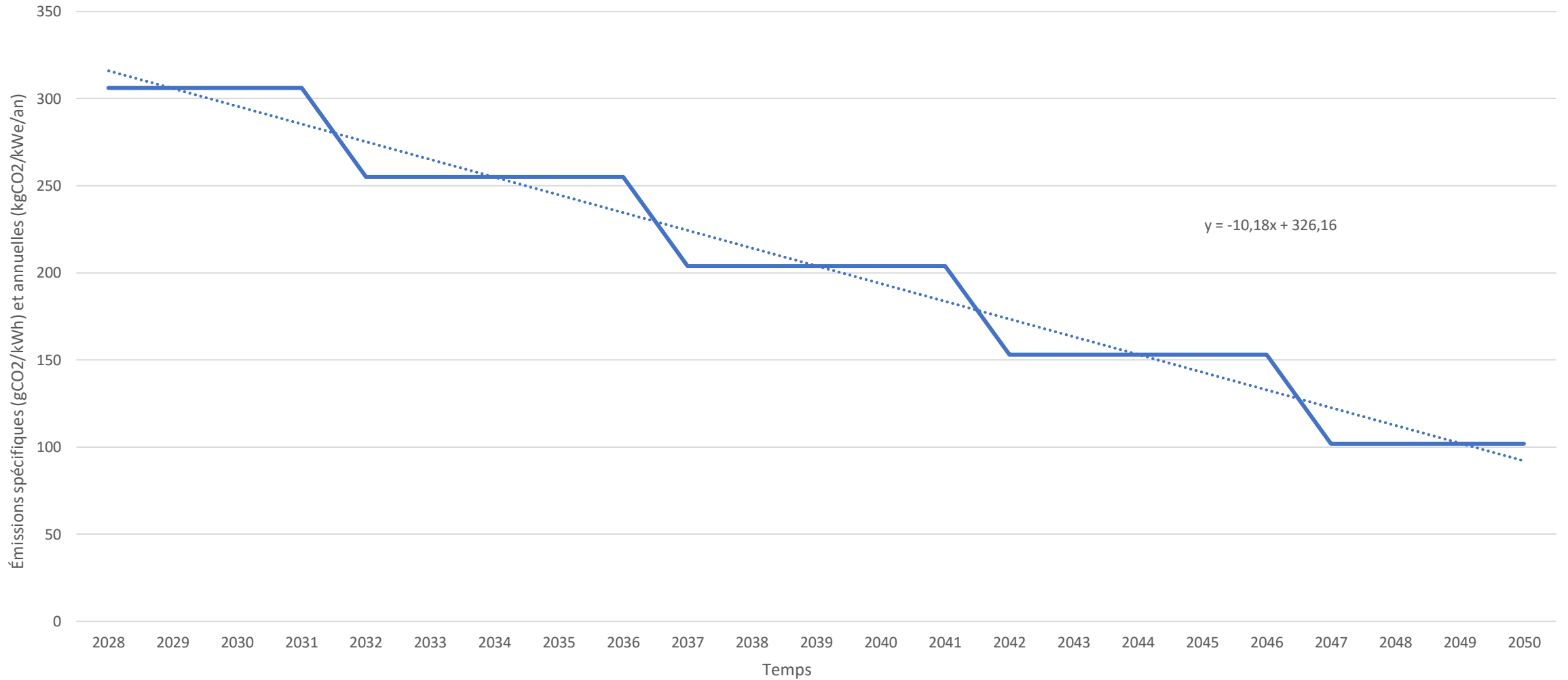
- Obligation de respecter les deux seuils en simultané pour les capacités nouvelles:
  - Intervalles d'émissions spécifiques et respect du seuil d'émissions annuelles en simultanée
- Réduction du seuil d'émissions spécifiques suivant la trajectoire 2 pour les capacités nouvelles
- Réduction du seuil d'émissions annuelles suivant une trajectoire dégressive en fonction des émissions spécifiques pour les unités existantes

Nouvelle trajectoire 5 - évolution des seuils d'émissions annuelles



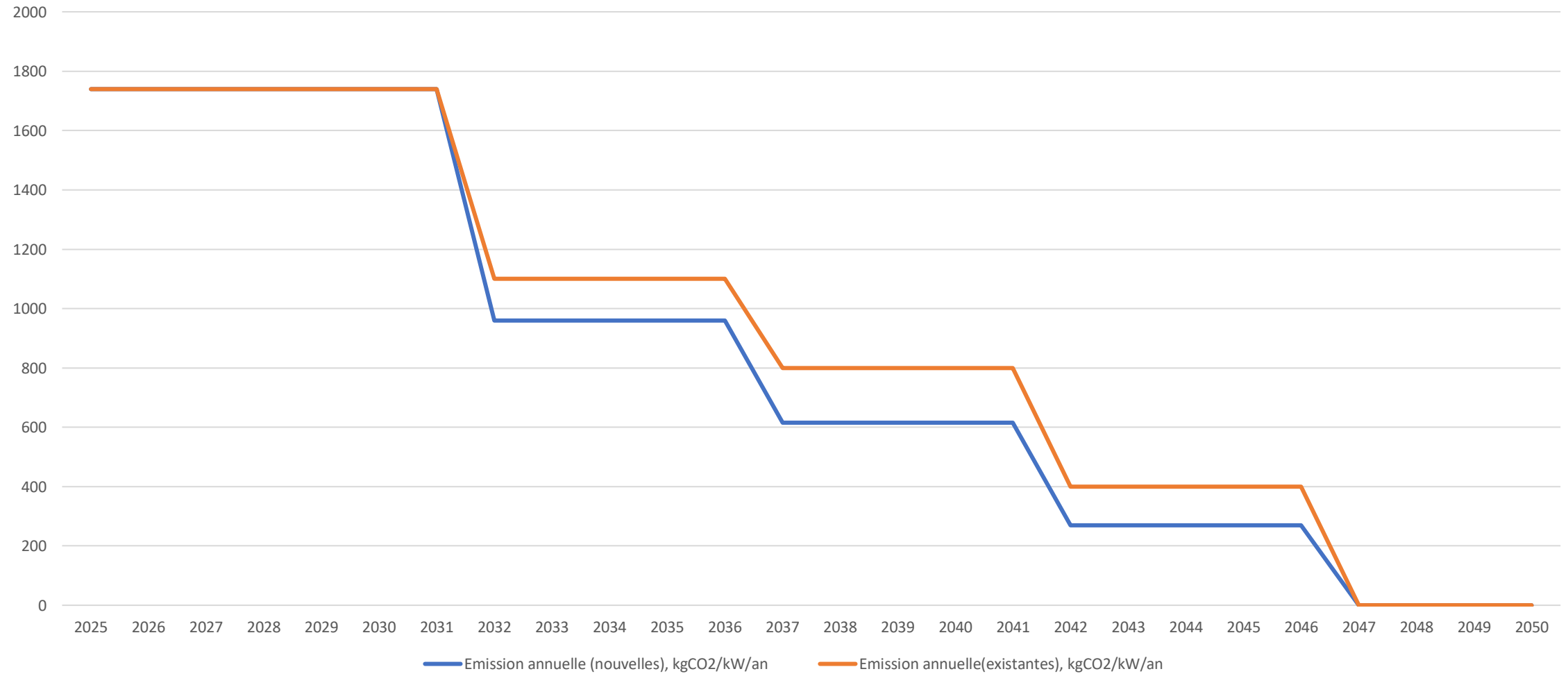
# 1. Limite de seuils annuels pour une CMU dont les émissions spécifiques sont comprises entre 450 et 600

Evolution des seuils annuels d'une CMU [450-600]



## 2. Limite de seuils annuels pour une CMU dont les émissions spécifiques sont comprises entre 350 et 450

Evolution des émissions annuelles d'une CMU [350-450]



### 3. Limite des seuils annuels pour une CMU dont les émissions spécifiques sont comprises entre 250 et 350

Evolution des limites de seuils annuels pour une CMU [250-350]

